

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

# CONSEIL MUNICIPAL DE BÉGARD

SEANCE DU 1<sup>er</sup> JUILLET 2024

Nombre de conseillers en exercice :	27
Nombre de conseillers présents à la séance :	21
Nombre de conseillers absents :	6
Nombre de conseillers ayant donné procuration :	4
Nombre de votants :	25
Date de la convocation :	25 juin 2024
Date d'affichage :	25 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le premier juillet, à dix-neuf heures, le conseil municipal de BÉGARD, dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur CLECH Vincent, Maire.

Présents : CLECH Vincent, BOURDON Yves (19h04), BOÉTÉ Cécile, LE GALL Maël (19h21), CASANAVE-LAULIVE Maryse, BICZO Sylviane, LE FLOCH Eric, PIRON Valentina, HADJADJE Valérie, GUILLAUME Hervé, ANTHOINE Julien (19h05), BODEVEUR David, THEFO Laurence, LE DRET STEUNOU Christelle, LE GUEVELLOU Marjorie, BENECH Pauline, LE HERVÉ Thomas, HERVÉ Gildas, BRIAND Sandrine, TOUDIC Marie-Evelyne, DAUPHIN Jean-Claude

Absents : LE COQ Laurent, LE LUYER Martine, TASSEL Stéphane, BONIZEC Christel, DODOKAL Karine, MARCHAND Cinderella

Procurations : LE COQ Laurent à CLECH Vincent, TASSEL Stéphane à THEFO Laurence, BONIZEC Christel à HERVÉ Gildas, DODOKAL Karine à DAUPHIN Jean-Claude

Secrétaire de séance : ANTHOINE Julien

N°2024/56

## Institution et Vie Politique

### Election des représentants au sein de la

### Commission d'Appel d'Offres

*Annule et remplace la délibération n°2020/33 du 21 juillet 2020*

Une commune ou un EPCI peut constituer, en début ou en cours de mandat, une ou plusieurs commissions d'appel d'offres (CAO) à caractère permanent ou temporaire, qui peuvent être compétentes pour l'ensemble des marchés publics ou seulement pour un marché déterminé, dès lors que le champ de compétence de chaque commission est clairement défini.

Ces commissions sont chargées, aux termes de l'article L 1414-2 du CGCT de choisir les titulaires des marchés publics passées selon une procédure formalisée et dont la valeur estimée hors taxe prise individuellement est supérieure aux seuils européens qui figurent dans l'annexe n°2 du code de la commande publique (CCP).

Par délibération n°2020/33 du 21 juillet 2020, le conseil municipal a décidé de créer une commission d'appel d'offres pour la durée du mandat.

En application de l'article L 1411-5 du CGCT, auquel l'article L 1414-2 renvoie, dans les communes de 3500 habitants et plus, elle se compose de la façon suivante : l'autorité habilitée à

signer le marché (qui peut-être le maire ou un élu ayant reçu délégation pour signer le marché ou son représentant (Président de la CAO) et 5 membres du conseil municipal + 5 suppléants.

Les membres titulaires de la CAO sont élus au sein de la collectivité à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires.

Suite à la démission de Monsieur Pierrick GOURHANT, conseiller municipal et membre de la CAO, il convient de procéder à son remplacement.

Monsieur le Maire rappelle que l'élection des membres de la CAO est votée au scrutin secret, sauf si la collectivité décide à l'unanimité de procéder au scrutin public. L'élection des membres titulaires et des suppléants a lieu sur la même liste, sans panachage ni vote préférentiel. Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir. En cas d'égalité des restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. Si les listes en cause ont également recueilli le même nombre de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

Pour rappel, l'attribution du nombre de sièges s'effectuant selon la méthode « au plus fort reste » les listes avaient obtenu :

- Liste de Vincent CLECH : 4 sièges
- Liste de Gildas HERVÉ : 1 siège
- Liste de Cinderella BERNARD : 0 siège

Suite à l'appel à candidature, les listes suivantes ont été déposées.

#### **Liste de Monsieur Vincent CLECH**

##### Sont candidats au poste de titulaire :

- 1-HADAJDJE Valérie
- 2-PIRON Valentina
- 3-LE COQ Laurent
- 4-LE FLOCH Eric

##### Sont candidats au poste de suppléants :

- 1-BOÉTÉ Cécile
- 2-LE GALL Maël
- 3-CASANAVE-LAULIVE Maryse
- 4-BICZO Sylviane

#### **Liste de Monsieur Gildas HERVÉ**

##### Est candidat au poste de titulaire

- 1-HERVÉ Gildas

##### Est candidat au poste de suppléant :

- 1-TOUDIC Marie-Evelyne

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec :

Nombre de suffrages exprimés :	23
Votes Pour :	23
Votes Contre :	0
Abstention :	2

**RAPPORTE** la délibération n°2020/33 du 21 juillet 2020,

**DÉCIDE** de procéder à l'élection à main levée des membres de la CAO au scrutin public,

A la suite de l'attribution des sièges à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

Sont ainsi déclarés élus :

**PRÉSIDENT** : Le Maire, Monsieur Vincent CLECH

ou son représentant : Monsieur Yves BOURDON

TITULAIRES	SUPPLEANTS
<b>HADJADJE Valérie</b>	BOÉTÉ Cécile
<b>PIRON Valentina</b>	LE GALL Maël
<b>LE COQ Laurent</b>	CASANAVE-LAULIVE Maryse
<b>LE FLOCH Eric</b>	BICZO Sylviane
<b>HERVÉ Gildas</b>	TOUDIC Marie-Evelyne

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits.  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,  
Vincent CLECH



Le secrétaire de séance,  
Julien ANTHOINE



